

# Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire



Réf: 645f06

Tel: +33 3 88 41 31 93

Fax : +33 3 90 21 41 34

pace.com@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## Un référendum constitutionnel globalement conduit dans le respect des engagements de la Serbie à l'égard du Conseil de l'Europe

Belgrade, 30.10.2006 – Le référendum constitutionnel organisé en République de Serbie les 28 et 29 octobre 2006 s'est globalement déroulé dans le respect des engagements de la Serbie à l'égard du Conseil de l'Europe, a conclu une délégation d'observateurs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE).

La délégation, dirigée par Alexander Fomenko (Russie, GUE), a salué la conduite pacifique et rationnelle du vote. L'atmosphère était manifestement favorable à l'expression démocratique de la volonté de l'électorat. La délégation a de plus noté l'accord multipartite et inter-communautaire au sujet de la nécessité d'une nouvelle Constitution, en dépit de l'appel au boycott en provenance de certains milieux. Les médias, la presse écrite et les supports électroniques, se sont fait le relais d'une grande diversité d'opinions, permettant au peuple de Serbie de prendre une décision mûrement réfléchie.

Cependant, la décision politique de conduire un vote précoce sur la Constitution a empêché les partis politiques d'organiser une campagne de sensibilisation efficace et susceptible de favoriser un débat politique de fond. Pour la même raison, il n'a pas été possible de former correctement les responsables électoraux, peu habitués à gérer le déroulement d'un vote sur deux jours. D'autres problèmes se sont posés, concernant notamment les sceaux utilisés pour sceller les urnes, le secret du vote, qu'auraient pu compromettre les isolements, et la qualité des listes électorales.

La délégation s'est divisée en équipes pour mener sa mission d'observation dans Belgrade et ses environs, de même qu'à Nis, Novi Sad, Novi Pazar, Vršac et Vranje. Elles n'ont pu observer le scrutin au Kosovo, la MINUK ayant annoncé qu'elle n'apporterait pas son soutien à la tenue d'un référendum dans ce territoire administré par les Nations Unies.

Etant donné le peu de temps restant avant l'adoption de la nouvelle Constitution par le Parlement serbe et le référendum, le Conseil de l'Europe n'a pas encore pu évaluer son contenu mais prévoit de le faire très prochainement.

La délégation produira un rapport complet sur cette observation, assorti de recommandations précises, qui sera présenté à la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire le 17 novembre 2006.

La délégation s'est rendue en Serbie à l'invitation de la Commission électorale républicaine et a rencontré le Président du Parlement, Predrag Marković, le Secrétaire de la Commission électorale, Marko Danilovic, des représentants des partis, les médias et la société civile.

### Contacts :

Vladimir Dronov, Secrétariat de l'APCE, tél. +33 (0)6 63 49 37 92

Angus Macdonald, Unité de communication de l'APCE, tél.+33 (0)6 30 49 68 20

Aleksandra Tekijaski, Bureau du Conseil de l'Europe à Belgrade, tél. +381(0)6 45 02 97 13

L'Assemblée comprend 315 membres issus des parlements nationaux des 46 Etats membres.

Président : René van der Linden (Pays-Bas, PPE/DC) - Secrétaire Général de l'Assemblée : Mateo Sorinas.

Groupes politiques : SOC (Groupe Socialiste) ; PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen) ; ADLE (Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe) ; GDE (Groupe des Démocrates européens) ; GUE (Groupe pour la Gauche unitaire européenne).